

	<p style="text-align: center;"><b><u>Adhésion 2015</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Association des entreprises partenaires de la Défense</b></p> <p style="text-align: center;"><a href="http://www.entreprisespartenairesdeladefense.fr">www.entreprisespartenairesdeladefense.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr">contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr</a></p>
---	--

Association Loi 1901 (JO du 7 juin 2008) l'Association des entreprises partenaires du ministère français de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense.

Celle-ci est impliquée dans de très nombreux dossiers : innovation technologique, réinsertion professionnelle des militaires blessés en service, politique « achats », développement durable, don de sang au profit des militaires blessés en service (opérations extérieures...) et des patients traités dans les hôpitaux militaires, PME, base industrielle et technologique de défense, achats courants et innovation, reconversion des militaires, protection du patrimoine informationnel, financement, développement à l'international, etc... et est également force de proposition auprès des plus hautes autorités de la Défense sur des sujets très concrets.

L'Association des entreprises partenaires de la Défense aujourd'hui, c'est :

- Un large panel d'entreprises adhérentes, de la TPE au grand groupe international.
- Une activité chaque mois en moyenne.
- Des visites VIP de salons professionnels (Eurosatory, Euronaval, Milipol...).
- L'organisation du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense.
- Une lettre trimestrielle au format pdf, Entreprises & Défense, outil d'information et de liaison diffusé aujourd'hui à plus de 7.000 contacts.
- Une « newsletter » électronique, Flash Infos (44 numéros diffusés en 2014).
- La publication de « Fiches Entreprises Défense » (FED) dont le premier numéro porte sur « La carte achat, un outil de paiement rapide des entreprises ».
- La publication d'une plaquette présentant le Centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) et son expertise.
- Un comité d'honneur qui regroupe des personnalités du monde civil et militaire susceptibles d'apporter expertise et conseils.
- Des contacts réguliers avec l'administration centrale et les plus hautes autorités de la Défense, mais également les parlementaires, journalistes spécialisés, etc...

Tous les collaborateurs de l'Association sont des bénévoles. Les seules ressources sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pourquoi nous rejoindre en 2015 ?

- Montrer d'une manière concrète l'intérêt que porte votre entreprise au ministère de la Défense et à son évolution.
- Mieux connaître la Défense, son organisation, son évolution et ses besoins concrets.
- Si nécessaire, anticiper au mieux un partenariat avec la Défense dans le cadre de la réserve opérationnelle ou de la reconversion des militaires.
- Participer à des échanges de bonnes pratiques avec les autres entreprises adhérentes.
- Etre force de proposition auprès des plus hautes autorités du ministère de la Défense.

 <p>Entreprises Partenaires de la Défense entreprisespartenairesdeladefense.fr</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>Adhésion 2015</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Association des entreprises partenaires de la Défense</b></p> <p style="text-align: center;"><a href="http://www.entreprisespartenairesdeladefense.fr">www.entreprisespartenairesdeladefense.fr</a> <a href="mailto:contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr">contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr</a></p>
---	---

Entreprise _____ Effectif global _____	
Secteur d'activité _____ Code NAF _____	
Adresse _____	
Interlocuteur de l'Association _____	
Fonction _____	Téléphone _____
Portable _____	Mail _____

Demande son adhésion à l'Association pour l'année 2015 comme Membre Actif :

TPE < à 10 salariés	100 €
PME < à 250 salariés	250 €
Entreprises < à 5.000 salariés	500 €
Entreprises > à 5.000 salariés	750 €

Votre demande est à faire parvenir au siège de l'Association. Elle ne pourra être étudiée qu'accompagnée de ce document, d'un courrier officiel de demande d'adhésion de votre entreprise, d'une plaquette de présentation et d'un chèque correspondant au montant annuel de la cotisation. Si nécessaire, il est possible de demander une facture par mail.

Le Bureau de l'Association se réserve le droit de refuser une demande d'adhésion et ce sans avoir à en donner le motif. Si votre demande est acceptée, vous recevrez un courrier électronique de confirmation ainsi qu'un justificatif comptable. Il est bien évidemment inutile de retourner un dossier complet si votre entreprise a déjà été adhérente en 2014.

Prénom, nom, fonction, signature, date et cachet :